

MUNYABUGINGO David
Commune KABARONDO
C/O B.P 60 KIBUNGO
Compte 12078/50 BCR KGL.

FACTURE N° 08/MD/89

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp HUYE, doit à MUNYABUGINGO David la somme de: QUATRE VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE CINQ FRANCS RWANDAIS(84.765 FRW), pour lui avoir fourni des choux(5.651 Kgr) selon bordereaux d'expédition en annexe, à raison de 15 FRW le kilo.

Soit: 5.651 Kgr à 15 FRW/Kgr = 84.765 FRW. ✓

Caution de 5% = 4.238 FRW.

Net à payer = 80.527 FRW. ✓

Handwritten signature and date:
15.04.89

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: QUATRE VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE CINQ FRANCS RWANDAIS(84.765 FRW).-

O.p. 693 du 17-4-89



Pour réception conforme
Kigali, le 21 MARS 1989



Le fournisseur:

Monsieur MUNYABUGINGO David

Handwritten signature and name:
MUNYABUGINGO

RWANDA
Fr. 84.765
Pour vérification et approbation de l'imputation à charge de 19.102.02.02.18
Engagement n° 067 du 27/03/89
Le Contrôleur des Crédits



MUNYABUGINGO David
Commune KABARONDO
C/O B.P 60 KIBUNGO
Compte 12078/50 BCR KGL.

FACTURE N° 08/MD/89

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp HUYE, doit à MUNYABUGINGO David la somme de: QUATRE VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE CINQ FRANCS RWANDAIS(84.765 FRW), pour lui avoir fourni des choux(5.651 Kgr) selon bordereaux d'expédition en annexe, à raison de 15 FRW le kilo.

Soit: 5.651 Kgr à 15 FRW/Kgr • 84.765 FRW.
Caution de 5% • 4.238 FRW.
Net à payer • 80.527 FRW.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: QUATRE VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE CINQ FRANCS RWANDAIS(84.765 FRW).-



Pour réception conforme
Kigali, le 27 MARS 1989



Le fournisseur:

Monsieur MUNYABUGINGO David

RWANDA
Fr. 84.765
MUNYABUGINGO

10.89
Pour vérification, approbation et imputation à charge du 19.102.02.02.19
Engagement n° 067 du 29/03/89
La Commission des Crédits



Bordereau d'Expédition

N° 5189

Ki BUNGO le 28/02/1989

Expéditeur : MUNYABUGINGO DAVID

Destinataire : Camp Militaire KGO - BNCBO HUYE
(Février 1989)

Imprima

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
Choux		deux mille huit cent Kg.	2800 kgs
		(2800 kgs)	
		Témoins :	
		1 - cpl Kwaranguwa	
		2 - Adj. Nzabandora	
		3 - cpl Butera	

Enlevé par

Camion : JB 1018
Chauffeur : MUNYABUGINGO

Reçu des marchandises en

Le Destinataire :

Le Destinataire :

Camp Militaire KGO - BNCBO HUYE



Bordereau d'Expédition

N° 4189

Kilungo le 09/2 / 1989

Expéditeur : Mungulungo David

Destinataire : Camp Mil Kilungo BN Cdo Huye

Imprikat

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
		Légumes Vert (Choux)	2851kg
		Deux Mille Huit Cents Quarante et un kilos de légumes Vert	
		Témoins:	
		1. Cpl Rucarangwa	
		2. Cpl Nkilyumunsi	
		3. Sgt Gasasia	

Enlevé par

Camion : Toyota JB 1018

Chauffeur : Mungulungo

Recu les marchandises en bon état

Le Destinataire :



/S.I/M.C/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE

Kigali, le 05 janvier 1989

N°.0033./Bud.07.09/MP.599

Monsieur MUNYABUGINGO David
Commune KABARONDO
B.P. 60 KIBUNGO

Objet : Fourniture de vivres
destinés à l'entretien
des services publics
durant l'année 1989.

Monsieur,

Suite à votre offre de prix du
2 décembre 1988 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de
porter à votre connaissance que vous êtes déclaré attributaire du
marché ayant trait à la fourniture de 68.965 kilos de choux,
17.742 kilos de poireaux, 26.960 kilos d'aubergines, 22.121 kilos
de céleris et 28.980 kilos de tomates au prix total de Cinq Millions
Deux Cent Soixante Quatre Mille Six Cent Soixante Six (5.264.666)
Francs rwandais soit aux prix unitaires respectifs indiqués ci-
dessous.

Ces quantités se répartissent comme suit:

I. ARMEE RWANDAISE

Articles	Services à ravitailler	Quantités annuelles	Prix unitaires
CHOUX	Camp MUTARA	5.920	20
	Camp KIBUNGO	8.098	15
	Réserve opérationnelle	45.854	18
Poireaux	Camp KIBUNGO	4.077	30
	Camp MUTARA	2.960	40
	E.S.M	12.420	30
Aubergines	Camp KIBUNGO	3.071	30
	" MUTARA	2.960	40
	E.S.M	9.660	30
Carottes	Camp KIBUNGO	5.081	30
	" MUTARA	3.685	40
	E.S.M	11.960	30
Oignons	E.S.M	10.580	65
Céleris	"	3.220	30
Tomates	"	28.980	40

.../...

II. GENDARMERIE NATIONALE

Articles	Services à ravitailler	Quantités annuelles	Prix unitaires
1. Choux	Gpt KIBUNGO	2.093	18
2. Poireaux	Gpt KIBUNGO	1.045	40
3. Aubergines	Camp KACYIRU	8.365	30
	Gpt KIBUNGO	871	35
4. Carottes	Gpt KIBUNGO	1.395	35

III. Services pénitentiaires & C.R.P

Articles	Services pénitentiaires	Quantités annuelles	Prix unitaires
Choux	Prison KIBUNGO	5.000	15
	Réserve de sécurité	2.000	14

Les livraisons de ces quantités sont à effectuer aux dates à convenir avec les services consommateurs intéressés.

Conformément aux stipulations de l'article 9 du Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud.07.09/MP.539 du 23 nov. 1988, vous êtes tenu de garantir la bonne qualité et l'absence de toute altération visible ou cachée des produits à fournir au moment de leur réception par une commission de réception désignée à cet effet par les représentants compétents des services consommateurs concernés.

Il est à noter que la seule échéance des délais de livraison convenus vaut mise en demeure. En cas d'inexécution du présent marché suivant les spécifications du Cahier Spécial des Charges précité, l'Administration pourra, sans préjudice de réclamation de dommages et intérêts, se prévaloir de la résiliation du marché et s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs. Dans ces conditions, tout supplément de coût sera imputé à votre charge.

Il est porté à votre bonne attention que vous n'êtes pas autorisé à livrer des quantités supplémentaires sans être préalablement en possession de bons de commande visés par l'Inspection Générale des Finances.

Le règlement se fera sur présentation d'une facture en cinq exemplaires à remettre au Gestionnaire des Crédits du Service destinataire de l'archivage faisant objet de la facturation.

apparente la mention "Marché n° 07.09/MP599 du 23 nov. 1988" et sera signée par vous sincère et véritable et rwandais" (montant en

La facture devra porter de manière lisible le n° du marché 07.09/MP599 du 23 nov. 1988 et sera précédée de la mention suivante : "Certifié par le Gestionnaire des Crédits" et indiquera la somme de..... francs (montant en chiffres).

1

La quantité inscrite sur le bon de commande susmentionné et la lettre de commande auquel ladite facture se rapporte est nécessaire. De plus, la même facture sera obligatoirement accompagnée de différents bordereaux d'expédition devront porter la signature des membres de la commission de réception susdite.

En cas de différend entre les parties contractantes, les documents régissant ce marché-ci seront considérés dans l'ordre décroissant de prépondérance ci-après :

- 1° la présente lettre de commande;
- 2° le Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud.07.09/MP.539 du 23 nov. 1988;
- 3° Votre offre du 2 décembre 1988
- 4° Le Cahier Général des Charges encore en vigueur sur les marchés publics.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,
Vincent RUHAMANYA.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Défense
Nationale
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Justice
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de
l'Armée Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de
la Gendarmerie Nationale
KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil
des Adjudications
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de
l'Inspection Générale des Finances
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du
Budget, KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des
Impôts, KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du
Service Pénitentiaire et des C.R.P
au Ministère de la Justice, KIGALI
- Monsieur le Chef du Bureau "Approvisionnement"
au Ministère de la Défense Nationale
KIGALI

P.O. GAKURU RWANDA KUMBA.

